



DEMANDES DE CONGES, ABSENCES ET DEMENAGEMENT DES ELEVES

MOTIF	DÉMARCHE DES PARENTS
Maladie de l'enfant	Avertir l'enseignant ¹ et, dès le retour de l'enfant , excuser l'absence par écrit. Un certificat médical peut être demandé en fonction des recommandations du service de santé de l'enfance et de la jeunesse.
Rendez-vous chez un médecin, médecin-dentiste, psychologue, logopédiste, etc.	Prévenir l'enseignant par écrit ou lui présenter la carte de rendez-vous . Venir chercher l'enfant en classe à l'heure convenu. Si une thérapie doit être entreprise sur temps scolaire, adresser à l'enseignant une demande écrite en précisant l'heure d'arrivée et/ou de départ de l'enfant, ainsi que le nom et l'adresse du thérapeute. Un formulaire est à disposition. Un courrier de confirmation est alors envoyé aux parents.
Deuil, circonstance exceptionnelle, cas de force majeure	Avertir l'enseignant et excuser l'absence par écrit, dès le retour de l'enfant .
Vacances hors périodes officielles	Adresser 15 jours à l'avance à l'enseignant une <u>demande</u> de congé écrite motivée et accompagnée d'une pièce justificative (ex. attestation professionnelle). Un formulaire est à disposition. La demande doit émaner des deux parents co-titulaires de l'autorité parentale, voire d'un parent démontrant qu'il a obtenu l'accord de l'autre parent également détenteur de l'autorité parentale. A noter que l'enseignant n'est pas tenu de préparer un plan de travail à effectuer pendant une telle absence.
Déménagement	Avertir l'enseignant par écrit et indiquer la nouvelle adresse complète, dès la date connue .

☛ **Les congés ne peuvent ni être pris d'office, ni faire l'objet d'une simple information.**

Une absence non motivée ou dont le motif n'est pas reconnu valable peut faire l'objet d'une intervention pédagogique et/ou d'une sanction. (cf. [Règlement de l'enseignement primaire : C1 10.21](https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_10p21.html) https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_10p21.html art. 27, al. 5).

Pensez à avertir le parascolaire de l'absence de votre enfant

¹ Un camarade de la classe, un frère ou une sœur peuvent informer l'enseignant de l'absence de votre enfant.